

Programme d'aide aux employés

Le programme d'aide aux employés offre un service d'aide, confidentiel et à court terme, pour amener les employés et leurs familles à surmonter des situations personnelles ou reliées à leur travail dans lesquelles ils ont besoin d'un appui. Il fournit aussi un soutien aux gestionnaires et aux surveillants qui, en retour, appuient et guident leurs employés.

Renseignements : (613) 992-6167
Daniel Campeau, conseiller

Agence des affaires nucléaires, de l'application de la non-prolifération et du désarmement

L'Agence des affaires nucléaires, de l'application de la non-prolifération et du désarmement a pour mandat d'accroître la sécurité et le bien-être de tous, par la promotion de l'utilisation pacifique et sûre des technologies nucléaires et chimiques, et de veiller au respect des engagements internationaux du Canada. L'Agence est également chargée d'appliquer, pour le compte du Canada, deux traités multilatéraux récents : la Convention sur les armes chimiques (CAC) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Le Canada a signé ces deux instruments et a aussi ratifié la CAC. L'Agence doit, entre autres, veiller à ce que le droit canadien soit conforme à nos responsabilités aux termes de ces traités, tout en réduisant au minimum les exigences que ceux-ci imposent à l'industrie canadienne.

Site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/ndi-agency/indexfr.html